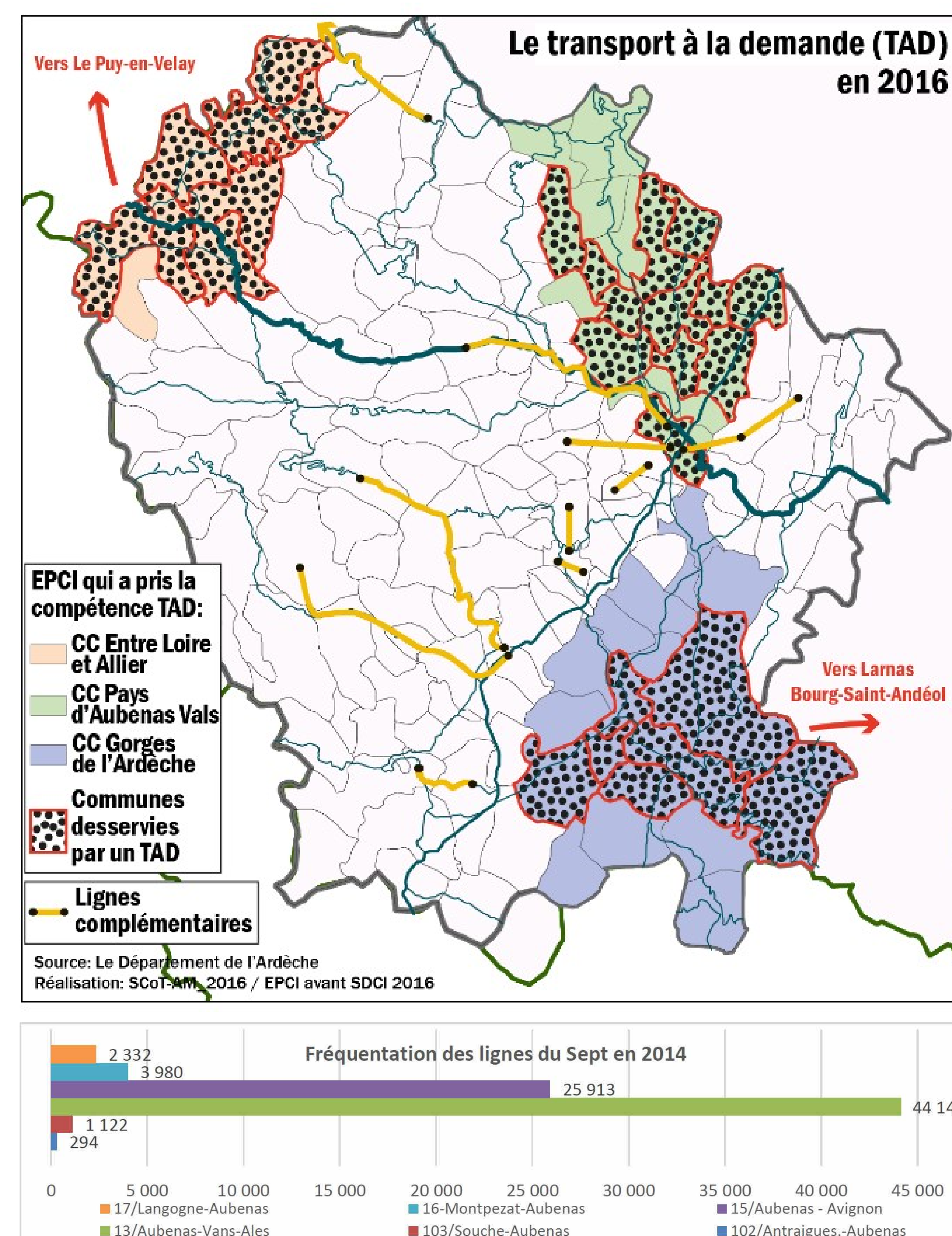
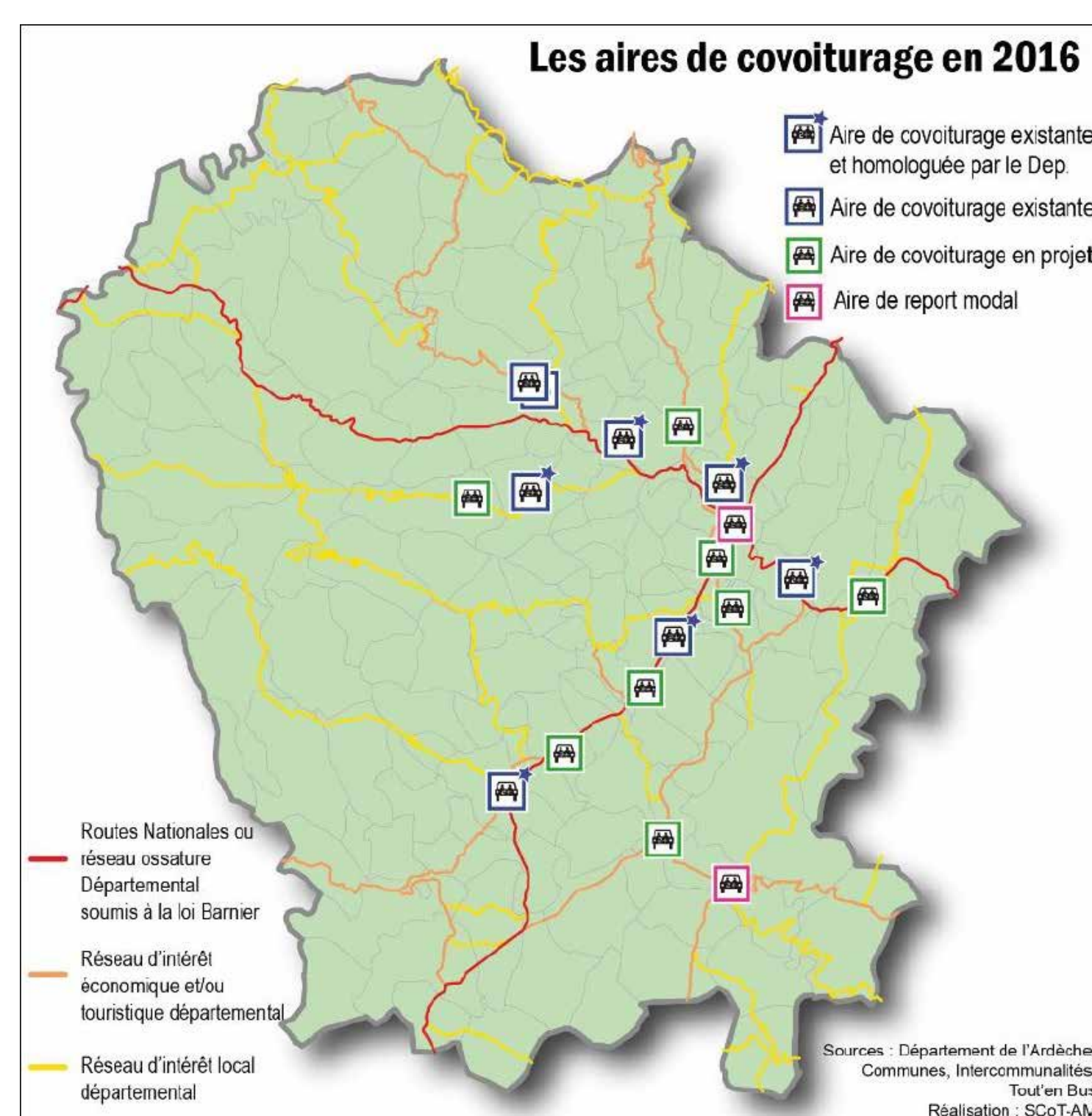
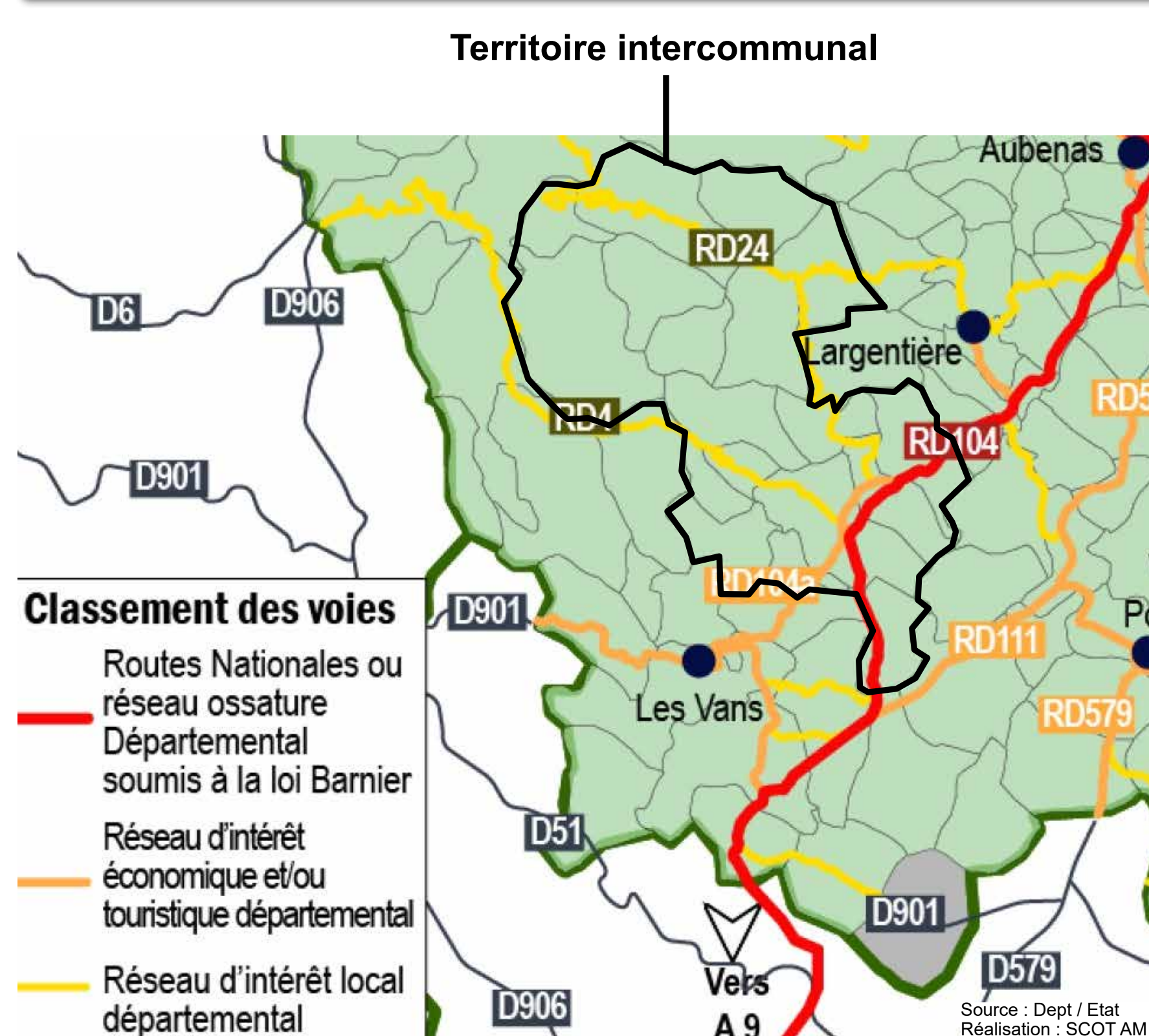


PRESENTATION DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Transports, mobilité et énergies renouvelables

Transports et mobilité

- La route reste l'unique moyen de transport avec des temps déplacements contraignants entre vallées et pour rejoindre le secteur «montagne».
- Le territoire Beaume-Drobie est concerné par de fortes migrations pendulaires «domicile-travail» avec une forte interdépendance avec le bassin d'habitat de l'Ardèche Méridionale et d'Aubenas (87 % des emplois «sortants» et 94 % des emplois «entrants».
- Des transports en commun peu développés au regard du caractère rural du territoire mais une ligne régulière Aubenas-Alès bien fréquentée. Un système de «transport à la demande» complémentaire permet de desservir le secteur «montagne» notamment les jours de marché.
- De nouveaux usages de la voiture sont en cours de développement (covoiturage) et une expérimentation d'autopartage de véhicules électriques en milieu rural est en cours à Beaumont.
- Le territoire ne dispose pas de voies vertes. Des aménagements sont à prévoir dans les centres-bourgs, avec une réflexion d'ensemble à mener (maillage, connexions avec territoires voisins ...).



Profil énergétique du territoire

- Une démarche TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) en cours avec un projet de territoire et un plan d'action spécifique.
- Objectif : Territoire à énergie positive en 2050. Un bouquet d'énergies renouvelables (ou mix énergétique) a été défini pour atteindre cet objectif.
- Un développement des énergies renouvelables qui devra prendre en compte les sensibilités environnementales et paysagères du territoire.

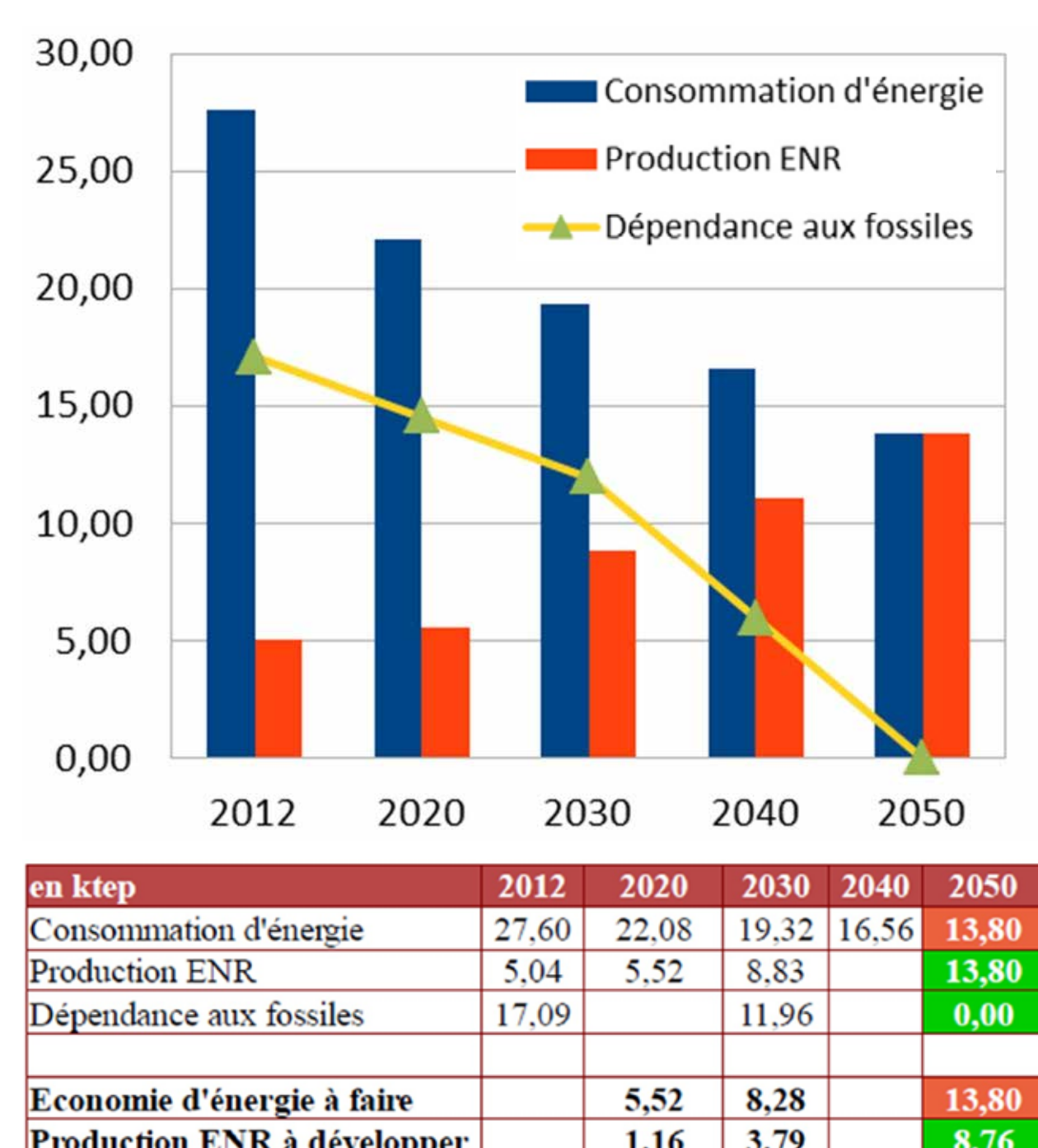
Le programme TEPCV



Le programme TEPCV vise à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, les communautés de communes du Pays Beaume-Drobie et du Pays des Vans en Cévennes ont présenté un projet qui a été retenu par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

La trajectoire énergétique pour le territoire (2 cdc)



Le bouquet énergétique retenu pour arriver aux objectifs en 2050 :

- 1000 Tep de bois bûche représentant 4000 logements équipés de chauffage bois bûche.
- Entre 500 et 1000 Tep de bois déchiqueté, soit l'équivalent de 5 à 10 chaudières bois de 1MW, à condition de rester sur une exploitation durable de la forêt.
- Entre 500 et 1000 Tep de solaire thermique soit une fourchette de 3000 à 6000 m² de toitures équipées.
- 1000 Tep de photovoltaïque en toiture représentant près de 200 000 m² de capteurs à installer (20Ha).
- 500 Tep de photovoltaïque au sol.
- 500 Tep d'hydroélectricité représentant 3 microcentrales de 1MW.
- 500 Tep de méthanisation soit l'équivalent de 25000 tonnes de fumiers biométhanisés.
- L'éolien représenterait entre 3500 et 4500 Tep.

Le plan d'action TEPCV (uniquement pour la cdc Beaume Drobie) :

- Installation d'une chaudière bois pour l'école publique de Rosières.
- Création de liaisons douces.
- Déploiement d'une flotte de 8 véhicules électriques.
- Structuration d'un réseau d'écomobilité : Aires de covoiturage.
- Acquisition d'une flotte de 20 vélos à assistance électrique (VAE).
- Valorisation sociale des bois de coupe en rivière.
- Organisation du défi «famille à énergie positive».

Ce programme d'action devra s'inscrire dans le PADD afin d'avoir une cohérence globale sur des **sujets transversaux**.

Par exemple, l'utilisation des VAE sera facilitée et optimisée par la définition d'un schéma de déplacements modes doux dans le PLUi et par la définition d'éventuels emplacements réservés.

La même réflexion pourrait être menée sur la mobilité et l'autopartage.

L'éventualité d'accueillir des dispositifs de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables devra être analysée selon la sensibilité des milieux naturels et paysagers

La possibilité d'implanter des éoliennes ou des champs photovoltaïques, dans le cas où ils seraient envisagés par la communauté, devra faire l'objet d'une analyse aboutie concernant l'impact que pourraient avoir ces constructions et aménagements.

Une réflexion identique peut être suggérée pour la prise en compte des installations éoliennes ou photovoltaïques individuelles, raccordées ou non au réseau, et plus globalement sur la question des énergies renouvelables.